

Mercredi 15 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 Octobre 2025 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIOCH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal le 10 Octobre 2025

PRÉSENTS : MM. PIOCH Gérard, FAVRIE Alain, BOLANO Francis, HERNANDEZ Delphine, CASAL Laetitia, Laurent PEYRAC,, Jacques DOUTRE, Ann PACKHAM, Roger CHAMPION, Olivier BAUTISTA, Paul BARBASTE

Absents excusés : Jennifer ALVAREZ

Absent excusé ayant donné procuration : FARAIL Dominique a donné procuration à Gérard PIOCH

Secrétaire : Francis Bolano

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, le maire informe que chaque élu local s'engage à faire connaître avant le débat et le vote, toute possibilité de conflit d'intérêt, que ce soit pour des intérêts personnels ou autres (associations, artisans).

Objet : Règlement de la maison des associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison des associations ayant été inaugurée, il convient de fixer le tarif de la location et de la caution.

Le conseil décide de garder les même prix du foyer soit 200 euros de location et 500 euros de caution.

Il convient aussi de délibérer sur la location des chaises et des tables (pour les habitants de la commune).

La location sera gratuite pour un week-end et restera payante pour de longues périodes (15 euros pour 3 tables et 12 chaises). Ajout du tarif chaises et tables supplémentaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Convention médecine CDG :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion a mis en place une nouvelle convention pour le service médecine. Il convient par conséquent d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet :TVA Atelier relais :

Mr le Maire informe le conseil municipal que, suite à la fin du crédit bail avec le garage ARCO, le SGC de Narbonne nous demande de clôturer le compte TVA du garage. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Validation maîtrise d'oeuvre :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir un maître d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eau potable. les sociétés compteur sys et altereo se sont positionnées. Après études des devis, le conseil municipal choisit la société Compteur Sys avec un devis qui s'élève à 58630.39 euros HT.

La société AZUR quant à elle présente un devis de 65331.00 euros HT et la société Altereo 67006.16 euros HT pour un montant de travaux estimé à 837577 euros HT, le tout subventionné à 80%.

Le conseil municipal choisit la proposition de Compteur SYS.

et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour les demandes de subventions.

Objet : Loyer épicerie + terrasse :

Mr le Maire informe le conseil municipal que, afin de faire face à la crise, il serait souhaitable de baisser le loyer du bâtiment et de la terrasse de l'épicerie bar "Chez hélène". Actuellement le loyer est de 500 euros HT soit 600 euros TTC et la terrasse est de 100 euros TTC.

Mr le Maire propose de le baisser à la somme de 350€ HT par mois pour le loyer et à 50€ TTC par mois pour la terrasse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : DM M57 :

Mr le maire informe au conseil municipal qu'il convient d'annuler une recette de 30 euros sur le budget principal. Cette somme a déjà été encaissé dans le budget de l'eau, par conséquent une DM doit être prise avec la somme de 30 euros au compte 673.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Fond de concours :

Mr le maire informe au conseil municipal que le troisième fonds de concours a été accepté par la CCRLCM.

Fonds de concours n°3 aménagement, embellissement et sécurisation du centre-bourg : 86882.30 € HT soit 103098.76 € TTC de travaux et fournitures.

Caméras et éclairage : 2764.80 € (Enedis) + 19254 € (EURL PIOCH) + 27476 (JD2M)

Containers enterrés : 18000 (ACTI TP)

Sécurisation écoles : 7685 € (Signal BTP)

Embellissement de la nouvelle maison des associations, parcours sportif de la Bade et embellissement du village : 1000 € (Décorbières) + 5800 € (Ideal) + 4902.50 € (Décorbières).

Total de subvention 26064.69 euros.

Nous allons proposer un 4ème fonds de concours qui aura pour intitulé "Travaux d'amélioration et sécurisation du patrimoine communal" avec mise en place de la fibre sur la maison des associations, rénovation du logement communal n°11 au dessus des

écoles, achat de tables et chaises pour la maison des associations, mise en place d'un escalier d'accès au château d'eau, changement du portail de l'aire de jeu pour enfants, mise en place d'une porte sécurisée pour l'accès aux archives sensibles, achat d'une table inox pour la cuisine de la maison des associations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Bilans réunions :

Mr le maire informe au conseil municipal des réunions qui ont eu lieu : SIAERO, SYADEN et Enedis et cantonales.

Objet : Bilan incendie :

Mr le maire informe au conseil municipal que des courriers ont été envoyés à divers organismes pour aider certains sinistrés non assurés de la commune suite à l'incendie du 5 juillet.

Objet : Divers :

Roger Champion demande que la porte du cimetière soit réparée.
Installation de bornes électriques pour véhicules est à l'étude.

La séance est levée à 19h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE